



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9

Téléphone: (418) 525-0040 Télécopieur: (418) 525-0740

www.pauvrete.qc.ca

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

**Hausse du salaire minimum à 10,35 \$
Le gouvernement du Québec rate la cible**

Québec, le 5 février 2014 – Le Collectif pour un Québec sans pauvreté est consterné de constater l'inefficacité patente dont fait preuve le gouvernement du Québec lorsque vient le temps de lutter contre la pauvreté et juge clairement insuffisante la hausse annoncée du salaire minimum.

Cette hausse de 20 cents, qui entrera en vigueur le 1^{er} mai 2014, Journée internationale des travailleuses et des travailleurs, fera en sorte qu'une personne qui travaille 40 heures par semaine gagnera 21 528 \$ par année. « Un montant qui garantit que ces salariéEs vont tirer le diable par la queue toute l'année! » commente Serge Petitclerc, porte-parole du Collectif.

En ce moment au Québec, près d'un million de personnes vivent dans la pauvreté et parmi celles-ci, un bon nombre est en emploi. « Le gouvernement parle toujours du travail comme étant la voie privilégiée pour sortir de la pauvreté, si tel est le cas, pourquoi ne pas le rendre véritablement payant, en fixant le salaire minimum à 11,47 \$ l'heure, ce qui est actuellement considéré comme le minimum pour espérer sortir de la pauvreté? » s'interroge M. Petitclerc.

Pour le Collectif, il est absurde de prétendre vouloir inciter les gens à retourner en emploi, alors qu'un travail à temps plein au salaire minimum ne permet pas de sortie de pauvreté. Et pour ceux et celles qui n'ont justement pas la possibilité de travailler à temps plein, qu'est-ce que le gouvernement du Québec propose? La grande pauvreté, c'est-à-dire l'impossibilité de couvrir ses besoins de base.

En effet, le Collectif tient à rappeler qu'au Québec la semaine moyenne de travail pour les gens gagnant le salaire minimum est de 25 heures et qu'un revenu d'emploi à 10,35 \$ de l'heure pour 25 heures ne permet pas aux personnes de couvrir leurs besoins de base, évalués à environ 16 000 \$ pour une personne seule selon la mesure du panier de consommation. C'est donc dire que les travailleurEs au bas de l'échelle, majoritairement des femmes, seront en situation de survie pour une autre année.

La ministre du Travail, Agnès Maltais, affirmait que la hausse du salaire minimum est essentielle pour lutter contre la pauvreté. Le Collectif soutient aussi ce point de vue. Toutefois, une hausse aussi minime, considérant la hausse de prix des biens de consommation et les différentes hausses de tarifs, dont ceux d'Hydro-Québec, ne permettra aucune avancée significative en matière de lutte à la pauvreté.

« Le gouvernement compte les cennes accordées aux plus pauvres pendant qu'à l'opposé d'autres s'enrichissent de façon complètement démesurée. Espérons que le budget du Québec qui s'en vient aura plus de cohérence que cette annonce décevante...» de conclure M. Petitclerc.

— 30 —

Renseignements : Marie-Noëlle Béland, responsable des communications

Cellulaire : 418-930-5969

Courriel : communications@pauvrete.qc.ca.

Site Internet : www.pauvrete.qc.ca